

Règlement Sportif LNPCCO 2010

Préambule

Ce règlement est proposé par la commission sportive de la LNPCCO et adopté par le comité directeur. Il est rédigé à partir :

- des règlements de l'International Orienteering Federation (IOF)
- du règlement des Compétitions 2010 de la FFCO

et vient en complément de ceux-ci.

L'interprétation de ce Règlement doit toujours favoriser l'équité sportive.

En jaune les changements par rapport à l'année 2009

Article 1. Les Championnats Régionaux

La LNPCCO seule peut décerner des titres de champions régionaux de Course d'Orientation. Ces titres sont attribués dans les catégories ou les groupements de catégories correspondant à chaque format de course aux licenciés affiliés à la LNPCCO.

1.1 Championnat Régional Longue Distance

Il se déroule avant le 30 mai et alternativement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais avec changement chaque année.

Il est qualificatif aux Championnats de France **pour les catégories -16, -18, -20 et 21, selon les modalités du Règlement des Compétitions 2010 et** donc soumis à son règlement des compétitions en vigueur quant aux temps de courses et au niveau de difficulté des circuits.

Il est inscrit au Classement National et se doit donc de respecter le cahier des charges national, notamment en terme d'arbitrage et de contrôle de la course.

En 2010, le championnat Régional Longue distance se déroulera le 2 mai à Hesdin (62)

1.2 Championnat Régional Moyenne Distance

Il se déroule annuellement avant le 30 mai dans le département n'accueillant pas le Championnat Régional Longue Distance. Il est qualificatif aux Championnats de France selon les modalités de la FFCO et donc soumis à son Règlement des Compétitions en vigueur quant aux temps de courses et au niveau de difficulté des circuits.

Sont qualifiés, conformément au Règlement des Compétitions 2010 de la FFCO:

Les représentants de la ligue sélectionnés et ne pouvant participer aux championnats de France doivent en informer la ligue avant le 31 mai 2010.

Les catégories sont regroupées, en séparant pour chacune Hommes et Dames de la manière suivante :

- A : Séniors Hommes
- B : Séniors Femmes, jeunes Hommes
- C : Jeunes Femmes (+H14)
- D : D14 et HD12
- E : jalonné.

NB : Seules les catégories Jeunes et Séniors sont qualificatives pour les Championnats de France.

Il est inscrit au classement national et se doit donc de respecter le cahier des charges national, notamment en

terme d'arbitrage et de contrôle de la course.

Les horaires de départ sont tirés au sort et ajustés de façon à ce que 2 coureurs d'un même club ne partent pas successivement. Les départs ont lieu toutes les 2 minutes sur chaque circuit.

1.3 Championnat Régional Sprint

Il se déroule annuellement avant le 15 septembre, sur un site adapté aux contraintes de ce format de course. Il est qualificatif aux Championnats de France selon les modalités de la FFCO et donc soumis à son Règlement des Compétitions en vigueur quant aux temps de courses et au niveau de difficulté des circuits.

Les représentants de la ligue sélectionnés et ne pouvant participer aux championnats de France doivent en informer la ligue avant le 15 septembre 2010.

Les catégories sont regroupées, en séparant pour chacune Hommes et Dames de la manière suivante :

A : Séniors Hommes

B : Séniors Femmes

C : Jeunes Hommes

D : Jeunes Femmes

NB : Seules les catégories Jeunes et Séniors sont qualificatives pour les Championnats de France.

Il est inscrit au classement national et se doit donc de respecter le cahier des charges national, notamment en terme d'arbitrage et de contrôle de la course.

Une zone de quarantaine peut être imposée par l'organisateur pour respecter l'équité entre athlètes. A défaut, une zone interdite sera déterminée.

Les horaires de départ sont tirés au sort et ajustés de façon à ce que 2 coureurs d'un même club ne partent pas successivement. Les départs ont lieu toutes les minutes sur chaque circuit.

1.4 Championnat Régional de Nuit

Il se déroule chaque année à une date conforme aux exigences d'un tel format.

Le regroupement des circuits est laissé au choix de l'organisateur après avis du Contrôleur et de l'Arbitre/Délégué Fédéral, avec un minimum de 4 circuits.

Il est inscrit au classement national et se doit donc de respecter le cahier des charges national, notamment en terme d'arbitrage et de contrôle de la course.

1.5 Championnat Régional d'Orientation de Précision

Il se déroule annuellement sur un site adapté aux contraintes de ce format de course.

Un seul circuit est proposé mais 2 classements sont établis : non valides et valides, sans distinction de sexe.

L'organisateur se doit de respecter le règlement spécifique à l'Orientation de Précision de la FFCO

1.6 Championnat Régional de Relais

Il se déroule annuellement sur un site adapté aux contraintes de ce format de course.

1.6.1. Le relais se dispute par équipe de 3 coureurs licenciés dans le même club avec départ en masse de tous les 1ers relayeurs.

Seules les équipes dont les 3 membres sont licenciés au moment de la course dans le même club peuvent prétendre au titre de champion régional de relais.

1.6.2. La composition d'une équipe est indifférente de sexe et de catégorie d'âge de ses membres à la seule restriction que le total des points des coureurs composant l'équipe ne peut dépasser le total de 49 points suivant le barème ci-après :

H21	20 points
H20, H35	18 points
H18, H40	17 points
H16, H45	16 points

D21	14 points
H14, H50, D18, D20	13 points
H55, D16, D35	12 points
D40, D45, D50, D14	11 points
H60, H65, H70 et +, D55	10 points
H10, H12, D10, D12, D60 et +,	9 points

1.6.3. La distance de chaque relais s'établit de la manière suivante :

- 1er circuit : environ 6000 m (en 2 boucles d'environ 3000 m)
- 2ème circuit environ 3000 m techniquement facile
- 3ème circuit : environ 6000 m (en 2 boucles d'environ 3000 m)

1.6.4. Sont autorisées à concourir les équipes ne respectant pas les critères précédemment exposés tant au niveau du nombre de points que du nombre de relayeurs. Ces équipes seront toutefois classées en "Open". Ainsi, les équipes peuvent être composées de 1,2, 3, 4 ou 5 relayeurs. Pour la gestion de la course, chaque équipe devra dans tous les cas disposer de 3 doigts électroniques correspondant aux 3 circuits du point 1.6.3, le passage de relais entre les équipiers pouvant se faire via le passage du doigt électronique.

1.6.5. Les équipes doivent être inscrites préalablement au plus tard 3 jours avant la compétition

1.7 Dispositions communes

La structure organisatrice et le lieu de course sont désignés en comité directeur lors de l'élaboration du calendrier, sur proposition des clubs et après avis de la Commission Sportive.

Afin de préserver l'équité des compétitions permettant de se sélectionner pour les Championnats de France, l'entraînement individuel ou de club est interdit sur les cartes de compétition à compter de la désignation des lieux.

La LNPPCO se charge, après réception des résultats, de transmettre à la FFCO les résultats des courses qualificatives. Les organisateurs sont donc priés de respecter les délais permettant une validation des qualifications par la FFCO ainsi que de fournir la liste des organisateurs du Championnat Régional Longue Distance.

Article 2. La Coupe de la Ligue

La Coupe de la Ligue est destinée à récompenser les meilleurs orienteurs affiliés à la LNPPCO de chaque catégorie selon leurs performances tout au long de l'année au cours des courses appartenant à ce Challenge.

2.1 Catégories , Courses et Mode de Calcul

Les catégories de classement de la Coupe de la Ligue sont celles de la FFCO, en vigueur au 1er Janvier de l'année.

Le classement est effectué sur les courses labellisées en tant que Coupe de la Ligue, et comprenant obligatoirement les Championnats Régionaux (sauf Orientation de Précision et Relais). Toutes les courses appartenant à la Coupe de la Ligue doivent être inscrites au Classement National et se conformer à son cahier des charges, notamment en termes de Contrôle et d'Arbitrage.

Toutes les courses au calendrier permettent d'attribuer des points et les 10 meilleures courses de chaque coureur comptent pour le classement général. Un organisateur d'une de ces courses se verra attribuer son meilleur score de l'année pour cette course, dans la limite de 2 fois dans l'année

Le nombre de points inscrits est celui du Classement National, selon le mode de calcul en vigueur. Ceci permet d'évaluer les orienteurs en fonction de la difficulté de la course mais aussi au regard de la densité des concurrents.

2.2 Classement

Ne seront prises en compte que les courses comptant effectivement pour le Classement National, en fonction des résultats publiés sur le site du Classement National.

Seuls les organisateurs sont responsables de la publication des résultats auprès de la FFCO. Ils sont également priés de vérifier la validité de leur fichier sur le site internet du Classement National avant de publier les résultats.

Le classement sera remis à jour régulièrement et publié sur le site internet de la LNPPCO

Pour l'année 2010, 12 courses seront inscrites à la Coupe de la Ligue:

- Régionale à Condé sur Escaut le 10 janvier
- Régionale de nuit à Phalempin le 23 janvier
- Régionale de nuit à Grande Synthe le 21 février
- Championnat Régional de MD à Mormal le 14 mars
- Championnat Régional de LD à Hesdin le 2 mai
- Régionale à Flines le 16 mai
- Régionale MD à Arques le 19 juin
- Régionale de Nuit à Clairmarais le 19 juin
- Championnat Régional de Sprint à Montreuil le 12 septembre
- Régionale à Saint Amand le 19 septembre
- Régionale de Nuit à Coudekerque le 16 octobre
- Régionale Sprint aux Glissoires le 12 décembre

2.3 Coupe de la Ligue des Clubs

Le Classement de la Coupe de la Ligue des Clubs est effectué en additionnant tous les points de tous les adhérents de chaque club, quel que soit leur nombre de courses effectuées.

2.4 Récompenses

Les vainqueurs des catégories HD12 à HD21 seront récompensés au cours de l'Assemblée Générale de la LNPCCO.

Article 3. Les Matches

Lors des matchs interligues ou Interrégions, Français ou Etrangers, et nécessitant une sélection préalable des équipes, la LNPCCO seule en déterminera la composition. Celle ci sera adoptée par le bureau directeur de la LNPCCO, sur proposition d'une commission constituée d'un membre de chaque club, et après avis de l'encadrement du CREF en ce qui concerne les catégories de jeunes.

L'esprit d'équipe et la convivialité doivent régner lors des déplacements et des compétitions de ce type

Article 4. Les Stages

La LNPCCO propose annuellement un stage de perfectionnement ouvert à tous ses membres. L'inscription devra se faire dans un délai préalablement défini et être accompagnée du règlement des stagiaires.

En cas de nombre de places d'hébergement trop faible, les inscriptions se feront dans l'ordre des paiements reçus par la LNPCCO

Tous les clubs représentés et leurs membres doivent contribuer au bon fonctionnement du stage, notamment en fournissant de l'aide à la création, la mise en place, la gestion et la désinstallation des séances.